



L'Asie connaît une croissance irrésistible depuis des années. Son économie est deux fois plus forte que celle du reste du monde. Sa population est plus importante que celle de n'importe quel autre continent. Mais l'Asie doit également faire face à des enjeux considérables : elle se heurte aux limites de ses possibilités en termes d'infrastructures et se doit de prévoir d'urgence un aménagement qualitatif et quantitatif des infrastructures nécessaires.

La Banque asiatique de développement chiffre les besoins en investissements en Asie à 26 000 milliards d'USD jusqu'à 2030.¹ Ce sont des dimensions financières qui dépassent largement les capacités des budgets publics. C'est la raison pour laquelle de nombreux pays asiatiques ont réalisé un changement de paradigme au cours des dernières années en passant d'un approvisionnement en infrastructure dirigé par l'État à une implication conséquente du secteur privé. L'infrastructure asiatique est ainsi l'un des marchés en pleine croissance les plus attractifs, offrant actuellement aux investisseurs des possibilités d'accès exceptionnelles et d'excellentes perspectives de rendements en raison de ses fondamentaux solides. Ces opportunités peuvent être indirectement exploitées par les deux obligations d'infrastructure de ThomasLloyd.

	THOMASLL. 3,075/29 CHF	THOMASLL. 4,75/29 CHF
Société émettrice	ThomasLloyd Cleantech Infrastructure (Liechtenstein) AG	ThomasLloyd Cleantech Infrastructure (Liechtenstein) AG
ISIN / WKN / VALOR	LI0477071505 / A2R155 / 47707150	LI0547576905 / A28X3E / 54757690
Bloomberg-Ticker	THOLLY 3.075 12/31/29	THMLYD_4.3/4_12/31/29
Type d'obligation	Obligation d'infrastructure	Obligation d'infrastructure
Volume des émissions	CHF 100 000 000	CHF 100 000 000
Valeur unitaire (valeur nominale)	CHF 1 000 par obligation	CHF 1 000 par obligation
Valeur d'émission	100% de la valeur nominale	100% de la valeur nominale
Agent payeur	Bank Frick & Co. AG	Bank Frick & Co. AG
Dépositaire central	SIX SIS AG	SIX SIS AG
Montant d'investissement minimal	CHF 10 000	CHF 10 000
Taux d'intérêt	3,075% par an	4,75% par an
Versement des intérêts	Versement semestriel des intérêts	Versement trimestriel des intérêts
Durée	Durée variable	Durée variable
Résiliation	Droit de résiliation au 31/03, 30/06, 30/09 et 31/12 de chaque année. Le préavis est de 6 mois.	Droit de résiliation possible pour la première fois le 31/12/2024. Puis respectivement le 30/06 et 31/12 de chaque année. Le préavis est de 12 mois.
Remboursement	À la valeur nominale	À la valeur nominale (à 104,75% en actions en cas d'une introduction en Bourse)

APERÇU

- Investissement indirect dans l'un des plus grands marchés en pleine expansion de notre temps, qui se distingue par son attractivité économique et sa grande indépendance par rapport à la conjoncture, à l'inflation et au niveau des taux d'intérêt.
- Grande diversification : Investissement partout en Asie dans un grand nombre de projets d'infrastructure dans divers secteurs dans le but de réduire les risques de défaillance au niveau du portefeuille et d'augmenter la sécurité du placement.
- Pas de risque direct de change pour les investisseurs investissant en CHF du fait des remboursements et paiements d'intérêts effectués en CHF.
- Conformément aux prévisions, des revenus d'intérêts réguliers et attractifs pour un risque quantifiable.
- Fiscalité optimisée : Pas de retenue d'impôt à la source, pas de droit de timbre en cas de souscription directe.²
- Grande flexibilité en raison du droit de résiliation ordinaire après l'expiration de la durée minimale.³
- La Société émettrice est une entreprise du groupe ThomasLloyd, l'un des principaux bailleurs de fonds et investisseurs dans le secteur des infrastructures en Asie ainsi que partenaire contractuel accrédité d'IFC, membre de la Banque mondiale et partenaire autorisé de la Banque européenne d'investissement.
- Historique positif et de longue date des émissions du groupe dans le secteur des obligations d'infrastructure : plus de 10 ans.
- Volume total des émissions placées par le groupe : plus de 1,4 milliards d'EUR (en date du 31/12/2019).
- Les investisseurs contribuent activement à la création d'une valeur ajoutée sociale et écologique puisque le produit des émissions est utilisé exclusivement pour des projets durables.

Répartition en fonction de projets/d'actifs (positions du portefeuille les plus importantes)⁵

Obligations d'infrastructure comme ancrage de dépôt/de portefeuille : Tout ce qu'il faut savoir sur les classes d'actifs

■ Potentiel de revenus attractifs

L'importance fondamentale de l'infrastructure pour la société et pour toute économie se reflète dans le potentiel de rendements élevés des obligations d'infrastructure.

■ Retours fiables

Les flux de trésorerie stables et fiables issus d'actifs d'infrastructure sont couverts par des valeurs réelles et immobilières importantes du point de vue structurel et servent de marge de sécurité supplémentaire, qui n'existe pas pour des obligations dépendant des flux de trésorerie de sociétés, par exemple.

■ Grande autonomie vis-à-vis du marché des capitaux

Les actifs d'infrastructure sont des valeurs réelles durables, en grande partie protégées contre l'inflation, qui se caractérisent par une faible corrélation avec d'autres catégories d'actifs, une valeur très stable, une dissociation importante du marché des capitaux et des évolutions macroéconomiques.

■ Forte protection du capital

Du fait de leur importance pour une société efficace, les actifs d'infrastructure présentent une faible élasticité de la demande et se caractérisent par une forte protection du capital en raison de leur longue durée de vie économique.

■ Liquidité et évolution élevées

Avec un besoin de financement de 26 000 milliards d'USD jusqu'à 2030, soit 1 800 milliards d'USD par an, le développement et la maintenance des infrastructures asiatiques est un marché d'une taille et d'une profondeur considérables.¹ Le vaste choix de projets, de partenaires de projets et d'acheteurs potentiels des projets achevés, permet de diversifier largement un portefeuille et d'adapter un modèle commercial dans chaque dimension.

■ Structures de marché avantageuses

Dans le cadre des projets d'infrastructure, les partenaires contractuels sont souvent des entreprises de services publics ou des organismes du secteur public qui bénéficient de monopoles naturels ou réglementés par l'État. Étant donné que les équipements d'infrastructure fournissent des services indispensables sur leurs marchés, ils jouissent souvent d'un soutien politique direct et d'incitations réglementaires.

■ Taux de défaut faible et taux de recouvrement élevé

En raison de la situation juridique particulière des entreprises de services publics dans de nombreux systèmes juridiques, il s'avère que les obligations d'infrastructure enregistrent une probabilité de défaut nettement plus faible et un taux de recyclage substantiellement plus élevé que les obligations de société ayant des notations comparables.⁶

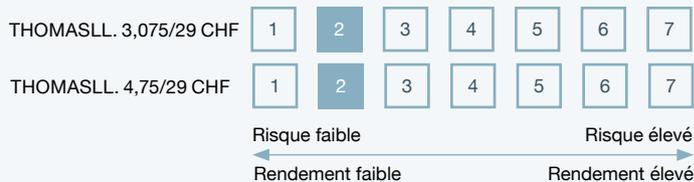
En tant que solution de diversification à revenu fixe, les obligations d'infrastructure stabilisent un portefeuille car elles peuvent réduire le risque de perte et de volatilité et d'augmenter le potentiel de rendement et le flux de trésorerie du portefeuille.

(Dans le cas de THOMASLL. 4,75/29 CHF avec l'option pour la Société émettrice d'une convertibilité à 104,75% en actions en cas d'introduction en Bourse.)

Exemple de calcul pour d'éventuels paiements annuels d'intérêts et indicateur de risque

Montant de placement (CHF)	10 000	25 000	50 000	100 000	250 000
THOMASLL. 3,075/29 CHF	307,50	768,75	1.537,50	3 075,00	7 687,50
THOMASLL. 4,75/29 CHF	475,00	1 187,50	2 375,00	4 750,00	11 875,00

Des simulations et pronostics ne sauraient constituer un indicateur fiable de l'évolution future.



La classification du risque (SRI) est régie par les stipulations de la Directive PRIIPs et basée sur des hypothèses. Le risque réel et l'évolution de valeur impliquée peuvent en diverger de manière significative.⁷

Caractéristiques spécifiques des obligations d'infrastructure de ThomasLloyd

- Les obligations d'infrastructure de ThomasLloyd se fondent sur, et investissent indirectement dans, l'un des plus gros portefeuilles d'investissement en infrastructure asiatique accessible.
- Avec plus de 30 ans d'expérience dans le conseil autour du financement de grands projets d'infrastructure, ThomasLloyd dispose d'une équipe très expérimentée, dotée d'un vaste relationnel, chargée du financement de projets et possède donc un accès privilégié à un éventail de projets les plus diversifiés.
- Une gestion active rend possible des durées relativement courtes pour les obligations d'infrastructure (généralement de 10–30 ans).
- Des normes élevées de qualité dans la gestion des fonds avec des critères clairement définis pour le choix/la sélection des projets et des rapports exhaustifs et transparents.
- Jusqu'à présent, tous les paiements d'intérêts/remboursements ont été effectués conformément au prospectus et dans leur intégralité pour l'ensemble des obligations du groupe ThomasLloyd.
- Aucun risque lié à l'évolution du cours lorsque les taux d'intérêt augmentent en raison du droit de résiliation ordinaire pendant la durée à la valeur nominale.
- Aucun risque de placement minimal par la Société émettrice grâce au financement *back-to-back* et au contrat de prise en charge des coûts avec ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Holding GmbH (TL CTIH).
- Garantie des créances de la Société émettrice issues du total des émissions par une lettre d'intention de la maison mère TL CTIH.
- Droit de résiliation prématuré de l'investisseur en cas de difficulté sociale grave (par ex. chômage, faillite, décès).
- Avec un taux bas d'endettement de 24,52 %⁸, du capital propre⁹ de plus de 595 millions d'EUR ainsi que des engagements supplémentaires en ressources propres¹⁰ de la part d'investisseurs, TL CTIH jouit d'une solvabilité supérieure à la moyenne.
- Tous les risques courants liés aux projets d'infrastructure sont entièrement couverts par des compagnies d'assurance de premier plan, conformément aux normes internationales établies.
- Respect de normes élevées en matière de durabilité : Les obligations d'infrastructure de ThomasLloyd s'inspirent des Principes sur les obligations vertes (*Green-Bond-Principles*) et des Normes des obligations climatiques (*Climate Bonds Standards*). Elles conviennent aux investisseurs socialement responsables et respectueux de l'environnement en raison de leurs aspects écologiques, sociaux et éthiques (critères ESG).

Risques spécifiques des obligations d'infrastructure de ThomaLloyd

- La Société émettrice est une société à but spécial qui investit le produit de l'émission dans TL CTIH. La Société émettrice n'investit donc pas directement dans les projets d'infrastructure elle-même, mais indirectement par le biais de TL CTIH. Les projets et les modes de financement visés par TL CTIH pour les investissements n'ont pas encore été établis (activité d'investissement indirect).
- Puisque la Société émettrice investit exclusivement dans TL CTIH, elle dépend fortement du développement économique de TL CTIH et un développement économique négatif de TL CTIH peut avoir des conséquences défavorables pour le développement économique de la Société émettrice. Ceci est notamment le cas si les investissements de TL CTIH se trouvent en difficultés, si TL CTIH n'est pas en mesure d'acquiescer des projets d'infrastructure appropriés ou si des risques de développement de projets se matérialisent pour un ou plusieurs projet/s d'infrastructure (risque de défaillance de TL CTIH).
- Des risques émanant de conditions cadres politiques et/ou juridiques et/ou de devises proviennent d'investissements de TL CTIH à l'étranger, qui visent principalement des économies en croissance rapide dans des pays émergents ou en voie de développement. À côté d'interventions régulatrices dans les investissements en infrastructure de la part de l'État étranger, TL CTIH est également exposé à d'autres risques politiques pouvant avoir des effets économiques défavorables sur l'activité commerciale de TL CTIH. C'est également le cas concernant les paiements en devises. Du fait d'une perte du cours de change, un bénéfice positif comptabilisé en devise étrangère peut se réduire. Des pertes du cours de change peuvent également entraîner un besoin de correction de valeur pour TL CTIH (risques liés à des investissements à l'étranger).
- La maturité des obligations d'infrastructure ne correspond pas à la maturité/durée des investissements individuels de TL CTIH dans les projets d'infrastructure. Il ne peut donc pas être exclu qu'à titre temporaire, TL CTIH ne dispose pas des moyens financiers pour respecter ses obligations de paiement envers la Société émettrice en partie ou en intégralité (disparité des maturités).
- L'obligation 4,75/29 CHF dispose d'une option de convertibilité. En cas d'exercice de ce droit, le remboursement de la valeur nominale de cette obligation se fait en forme d'actions de la Société émettrice. Il y a donc un risque que l'investisseur, recevant à la maturité de l'obligation à convertibilité des actions de la Société émettrice au lieu du paiement de la valeur nominale, ne peut les céder que si un marché secondaire liquide existe pour ces actions (exercice du droit à la convertibilité).

Cet exposé sommaire ne contient qu'une sélection de risques courants et il n'est pas exhaustif. Une description plus détaillée des risques spécifiques aux obligations se trouve dans les prospectus d'émission sous « Facteurs de risque ».

Distribution sur le marché primaire (souscription lors de l'émission) : Des ordres de souscriptions peuvent être placés pendant les heures d'ouverture habituelles (hors jours fériés), entre 8 et 18 heures HNEC et dans les bureaux suivants de l'agent payeur : Email : trading@bankfrick.li; Fax: 00423 388 21 15; Téléphone: 00423 388 21 25. La distribution se fait lors de l'émission. Si l'ordre est donné un jour bancaire jusqu'à 17 heures HNEC au plus tard, la transaction est décomptée le même jour (date de la transaction) et sera livrée deux jours bancaires plus tard (date de valeur). L'agent payeur confirme l'ordre à la banque qui l'a donné par fax. Le règlement de la transaction se fait en forme de règlement-livraison et auprès des chambres de compensation suivantes :

Chambre de compensation	Instructions de règlement de l'agent payeur (Bank Frick)
SIX SIS AG	L1100067
Clearstream Luxembourg	83320
Clearstream Frankfurt	83320
Euroclear Bank	83320

Information importante : Ce document est créé par ThomasLloyd Cleantech Infrastructure (Liechtenstein) AG (ci-après dénommée « Société émettrice »). ThomasLloyd Cleantech Infrastructure (Liechtenstein) AG est une société affiliée de ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Holding GmbH et émet en tant que *Special Purpose Vehicle* des obligations pour le compte de ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Holding GmbH. Les informations contenues dans le présent document sont confidentielles et protégées. Elles sont exclusivement destinées à être utilisées par leur destinataire. Leur reproduction, diffusion ou utilisation à d'autres fins est interdite. Les informations contenues constituent seulement un bref résumé des principaux aspects des valeurs mobilières et elles ne sont pas exhaustives. Elles ne contiennent pas certaines informations importantes au sujet d'émissions d'obligations, y compris d'importantes divulgations et facteurs de risque liés à des investissements dans ce type de placement financier. Le présent document n'est pas conçu comme une offre de vente ni comme une demande de déposer une offre pour conclure un achat de valeurs mobilières et ne doit pas non plus être interprété ou utilisé comme tel. Le présent document ne constitue nullement un conseil en investissement. Il n'est pas conçu comme une offre de vente ou comme une demande ou recommandation de déposer une offre pour conclure une quelconque transaction. Si une offre est formulée, elle l'est conformément aux PRIIP KIDs créés au nom de la Société émettrice et des prospectus de vente qui contiennent des informations détaillées sur les conditions des valeurs mobilières et les risques, frais et dépenses liés à des placements en obligations, à chaque fois complétés par le dernier rapport annuel attesté et le dernier rapport semestriel, dans le cas que celui-ci serait plus récent que le dernier rapport annuel disponible. Ces documents et le prospectus de vente le plus récent constituent la seule base contraignante pour l'achat de valeurs mobilières. Ils sont disponibles gratuitement au format électronique ou papier auprès de votre conseiller ou de la Société émettrice ou sur le site www.thomas-lyoyd.com. L'approbation du prospectus de vente par l'autorité de surveillance des marchés du Liechtenstein (FMA) ne représente pas un appui du placement financier proposé. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus avant de prendre une décision de placement afin de saisir pleinement les risques et chances liés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Les valeurs mobilières ne peuvent être proposées ou vendues que dans des pays dans lesquels l'offre et/ou la vente correspondante est autorisée. La diffusion et la publication du présent document, ainsi que l'offre ou la vente de valeurs mobilières peuvent faire l'objet de restrictions applicables dans certains pays. Tous les avis et opinions présentés reflètent l'évaluation actuelle de la Société émettrice et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment sans annonce préalable. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme étant correctes, complètes et pertinentes. Tous les efforts ont été consentis pour garantir la précision des informations. Néanmoins, les chiffres doivent être soumis à un contrôle. Aucune assurance ou garantie tacite ou expresse n'est donnée concernant la pertinence, l'exhaustivité ou l'exactitude des informations contenues dans le présent document. La Société émettrice n'assume aucune responsabilité pour des erreurs ou des omissions par rapport à ces informations. Les données dans le présent document ne sont données qu'à titre d'information. En cas de divergence par rapport au prospectus respectif, la version la plus récente du prospectus prévaut. Dans les cas où les informations contenues dans le présent document proviennent de tiers, la Société émettrice n'assume aucune responsabilité concernant la pertinence, l'exhaustivité ou le caractère approprié de ces données, bien que la Société émettrice n'utilise que des données considérées comme fiables. La Société émettrice met des informations complémentaires concernant le profil des groupes cibles typiques d'investisseurs et de clients pour ce produit financier à disposition des bureaux et des partenaires de distribution. En cas de conseil en investissement par rapport à l'achat de parts donné par les bureaux ou partenaires de distribution de la Société émettrice ou dans le cas que ceux-ci serviraient d'intermédiaires d'une acquisition de parts, ils peuvent également fournir à l'investisseur des informations complémentaires par rapport au profil de l'investisseur typique. Des informations complémentaires par rapport au marché cible et aux coûts liés au produit découlant de la transposition de la directive MiFID II et étant mis à disposition des agents de distribution par la Société émettrice, sont disponibles en format électronique sur www.thomas-lyoyd.com. Des placements en obligations sont associés à de nombreux risques, notamment, mais sans limitation, des risques généraux de marché, de crédit, de change, de taux d'intérêt et de liquidité. Le présent document est destiné à des personnes maîtrisant la terminologie des placements. Il incombe à chaque investisseur (potentiel) de contacter son conseiller financier s'il a besoin d'explications des termes utilisés. Les investisseurs potentiels doivent disposer d'expérience en placement dans des obligations. Les investisseurs doivent par ailleurs comprendre les risques liés à un investissement en obligations et ne prendre une décision de placement qu'après avoir largement discuté avec leurs conseillers juridiques, fiscaux et financiers, experts-comptables ou autres conseillers (i) du caractère approprié d'un investissement en obligations par rapport à leur situation financière et fiscale personnelle et autres circonstances, (ii) des informations contenues dans le prospectus de vente et (iii) de la politique de placement de la Société émettrice. Une description plus détaillée des risques spécifiques liés aux obligations est contenue dans le prospectus sous « Facteurs de risque ». Des agents de distribution comme des banques ou d'autres prestataires de services financiers sont susceptibles d'aviser les investisseurs intéressés de coûts ou de taux de dépenses divergents des coûts décrits ici, voire supérieurs à ceux-ci. Ceci peut être dû à de nouvelles exigences réglementaires par rapport au calcul et à la déclaration des coûts de la part de ce bureau de distribution, notamment à la transposition de la directive 2014/65/UE (Directive concernant les marchés d'instruments financiers – « Directive MiFID II »). Une performance passée ne saurait constituer ni une garantie ni un indicateur d'évolutions futures. Il ne peut être garanti que la performance des pays, marchés ou secteurs corresponde aux attentes. La valeur d'un investissement peut aussi bien diminuer qu'augmenter et elle n'est pas garantie. Il peut donc arriver que vous receviez moins à la fin que ce que vous aviez investi au début. Le produit est un produit complexe, qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. En cas de divergences d'interprétation ou dans les traductions, la version allemande de ce document fait foi.

Notices explicatives par rapport à l'offre : Cette obligation est disponible en Belgique, en Allemagne, en France, au Liechtenstein, au Luxembourg, en Autriche, et en Suisse.

France : La présente information publicitaire n'est pas destinée à être utilisée en France.

Notes en bas de page : 1 Asean Development Bank, „Meeting Asia's Infrastructure Needs“, Février 2017. 2 Souscription directe auprès de la Société émettrice (marché primaire, distribution lors de l'émission). 3 Voir à chaque fois paragraphe VI.B.6.a. du prospectus de vente. 4 Les répartitions en fonction de projets/d'actifs de ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Holding GmbH sont basées sur les valeurs d'actif brutes. Des écarts d'arrondi peuvent survenir. 5 Allocation du portefeuille au 30/09/2020, susceptible de changer de temps en temps. 6 Moody's Annual Default Study: „Corporate Default and Recovery Rates, 1920-2013“ daté février 2014 et Moody's Investor Service „Default and Recovery Rates for Project Finance Bank Loans, 1983-2013“ Supplément en date de septembre 2015 et „Infrastructure default and recovery rates, 1983-2014“ en date de mars 2016 et „Infrastructure default and recovery Rates, 1983-2015“, Supplément en date d'avril 2017. 7 Classification des risques selon le règlement (UE) 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil en date du 26/11/2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIP). La Société émettrice a attribué la catégorie de risque 2 au produit respectif. Cette catégorisation de risque est le résultat de l'hypothèse d'un marché secondaire existant, qui n'existe pas pour des obligations non-cotées en Bourse, et de l'utilisation d'hypothèses de prix pour des obligations de société (indice) dont la devise peut diverger de l'obligation respective. Cependant, il n'y a pas de garantie que l'investisseur verra le remboursement de son capital ou que l'obligation évolue selon les pronostics. Le PRIIP-KID respectif est disponible sur le site web de la Société émettrice/du fournisseur sous www.thomas-lyoyd.com/investisseurs. 8 Ratio d'endettement = emprunts (obligations + éléments du passif) / fonds propres (capital souscrit + bénéfice non-distribué + réserves de réévaluation + participations tacites avec subordination qualifiée) * 100%. Se fondant sur les comptes annuels certifiés de ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Holding GmbH en date du 31/12/2019. 9 Les capitaux propres contiennent du capital social souscrit et versé ainsi que des participations tacites avec subordination qualifiée sans prise en compte de prélèvements en date du 31/12/2019. 10 Capital subordonné souscrit mais pas encore versé des associés tacites. Commentaire par rapport aux notations : Telos: *Investmentprozess Rating*, PRI Assesment Report 2020 ThomasLloyd Group.